



# BOURSE

#JeunesEnAction

## Règlement de fonctionnement

Structure Info Jeunes • 4/6 bd de la gare • 22600 LOUDÉAC  
Élodie Mercier • Informatrice jeunesse  
06 17 36 68 90 • [e.mercier@loudeac-communaute.bzh](mailto:e.mercier@loudeac-communaute.bzh)  
[www.bretagnecentre.bzh](http://www.bretagnecentre.bzh)

**info**  
**jeunes**  
Bretagne Centre  
EXPLORER LES POSSIBLES

**C I A S**  
**LOUDEAC**  
communauté

  
Bretagne Centre

## A. PORTEURS DE PROJETS

### 1. Jeunes porteurs de projet

L'appel à projets s'adresse à des groupes composés au minimum de 2 jeunes. Les projets doivent comporter une dynamique collective. L'appel à projets soutient des projets pensés, voulus, et pilotés par des groupes de jeunes. **La création d'une association sera obligatoire.** Les jeunes peuvent être accompagnés par un majeur.

Le règlement et le dossier de candidature seront accessibles auprès de la Structure Info Jeunes et sur le site internet de Loudéac communauté.

### 2. Âge des candidats

Les jeunes doivent être âgés de 15-30 ans révolus au moment du dépôt de leur dossier. Pour les projets portés par des mineurs, un adulte référent doit être identifié.

### 3. Résidence des candidats

Les candidats doivent résider et/ou étudier sur le territoire de Loudéac communauté.

## B. PROJETS

### 1. Les projets peuvent concerner l'un des domaines suivants :

- CRÉATIONS ET ANIMATIONS CULTURELLES : les cultures, traditions, savoir-faire, arts, loisirs, organisation de spectacles et d'évènements artistiques, sciences, nouvelles technologies
- PROMOTION DU TERRITOIRE : découvertes touristiques, culinaires, culturelles.
- SANTÉ : santé physique, le bien-être psychologique, la qualité du cadre de vie, le sport et les activités physiques, l'accès aux droits, la prévention santé.
- VIVRE ENSEMBLE : la découverte des autres, la lutte contre les discriminations, le lien social, les liens intergénérationnels, les actions de solidarités avec d'autres habitants (enfants, personnes âgées, jeunes en situation de handicap, familles récemment installées...) au niveau local ou international (actions humanitaires).
- LIEN SOCIAL : la mise en place d'animations ou de lieux de rencontres et d'échanges ou d'initiatives qui concernent la vie quotidienne.

- ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : la préservation du patrimoine, gestion des déchets, diminution de la pollution.
- PROMOTION DES MOBILITÉS : les déplacements doux, solidaires.
- NUMÉRIQUE : la programmation, robotique, photographique, vidéo numérique, web radios, éducation aux réseaux sociaux.

## 2. Les critères de sélection des projets

- IMPLICATION DES JEUNES : l'appel à projets de jeunes soutient des projets conçus et mis en œuvre par des groupes de jeunes. Les dossiers doivent faire apparaître la prise de responsabilité des jeunes dans la conception, le montage et la conduite de projet.
- IMPACT DU PROJET SUR LE TERRITOIRE : le projet devra démontrer sa plus-value pour le territoire et ses habitants. Les jeunes porteurs de projets ne doivent pas être les bénéficiaires exclusifs du projet. Ainsi, les projets de « consommation » ne seront pas retenus. La dimension pérenne des projets sera particulièrement appréciée par le jury.
- SOLIDARITÉ ET CITOYENNETÉ : tous les projets doivent avoir une dimension solidaire et/ou reposer sur l'exercice de la citoyenneté des jeunes, en tant qu'acteurs de leurs vies et de leurs territoires.
- ORIGINALITÉ ET QUALITÉ DU PROJET : les projets qui témoignent d'une certaine envergure, d'une certaine originalité et/ou qui concernent des enjeux majeurs seront particulièrement appréciés par le jury.
- RECHERCHE DE FINANCEMENT : les projets peuvent faire apparaître une recherche de cofinancement. **Un autofinancement à hauteur de 10 % minimum de la part de l'association sera demandé.**

Afin de bénéficier de l'aide financière, **chaque association devra participer à la soirée « Jeunes en action » en automne 2022** pour présenter leur bilan du projet devant le jury et les autres associations.

### 3. Ne sont pas éligibles :

- Les projets de création d'activité économique
- Les activités concernant le champ du scolaire
- Les activités purement de consommation
- Les projets à caractère individuel

## C. DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour concourir, les jeunes devront retirer le dossier de candidature auprès de la Structure Infos Jeunes de Loudéac communauté ou via le site internet de Loudéac communauté (dossier en annexe). Les projets doivent être déposés, complets avec l'ensemble des pièces demandées, à la Structure Information Jeunesse **avant le 3 décembre 2021** pour une étude par le jury mi-décembre 2021.

## D. FINANCEMENT

Huit projets seront sélectionnés (un par bassin de vie). Les projets sélectionnés pourront recevoir une aide de **3000 € maximum**. Le versement de l'aide se fera en 2 fois, au début ( $\frac{2}{3}$ ) et à la fin ( $\frac{1}{3}$ ) du projet.

## E. SÉLECTION DEVANT UN JURY

Les jeunes seront amenés à présenter leur projet en décembre 2021 devant un jury composé de :

- Professionnelles de la SIJ
- Coordinatrice enfance-jeunesse
- Vice-présidente du CIAS ou Directrice du CIAS
- Réseau Informateur Jeunesse
- Directeur d'établissement scolaire/Professeur/CPE

Les projets retenus seront communiqués le 17 décembre 2021.